

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUILLET 2024

Convocations adressées le : mercredi 26 juin 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 8
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 0
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU

Suppléants à voix délibérative :

néant

Suppléants sans voix délibérative :

Nathalie SAVATON

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Christine BLET ; Christian BONNARD ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ; Aude GOBLET ; Stéphane HOUQUES ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

Monsieur Emmanuel DENIS Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 1^{er} mars 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés suivants :**

- **Arrêté 2024-14** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023-13 – cession bus 282
- **Arrêté 2024-15** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023-13 – cession bus 283
- **Arrêté 2024-16** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024-01 – cession bus 336
- **Arrêté 2024-17** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2022-12 – cession bus 261
- **Arrêté 2024-18** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024-01 – cession bus 326
- **Arrêté 2024-19** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2019-04 régie de recettes location de vélos VELOCITI

➤ **Signature du marché suivant :**

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
24003T01	ROUGE VIF	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la concertation et la communication pour l'élaboration du Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine	Maxi : 200 000 €	02/04/2024

Avenant 2 au marché 22005T01 « Groupement de commandes pour les prestations d'assurance Dommages aux biens et risques annexes » notifié à la SMACL le 30/05/2024.

➤ **Signatures des avenants suivants pour le compte du SMT :**

Marchés du mandataire passés pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020

- Avenant n°1 au marché 21.005.L2C « Sécurisation des bâtis dans le cadre de la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle », notifié le 08/04/2024 au titulaire HUBERT ET FILS

- Avenant n°4 au marché 21.011.L2C « Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la ligne de bus à haut niveau de service (B.H.N.S) sur le territoire de la métropole Tourangelle » notifié le 08/04/2024 au groupement EGIS VILES ET TRANSPORTS / LABA
- Avenant n°2 au marché 21.014.L2C « Maîtrise d'œuvre des systèmes transversaux d'exploitation pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle » notifié au titulaire ARTELIA le 18/04/2024
- Avenant n°1 au marché 21.019.L2C « Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle » notifié au titulaire BUREAU VERITAS CONSTRUCTION le 15/04/2024
- Avenant n°1 au marché 21.007.L2C « Diagnostics des bâtiments préalablement à la démolition pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle » notifié au titulaire AC ENVIRONNEMENT le 04/06/2024
- Avenant n°5 au marché 21.006.L2C « Maîtrise d'œuvre générale pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle (n° marché : 21.006.L2C) notifié au groupement SYSTRA France/ SAFEGE / URBANICA / L'HEUDE & ASSOCIES ARCHITECTES le 04/06/2024

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,

Pour le Président et par
délégation,

La Directrice,

Soazic LE GUEN

Frank MAZET

